

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

## Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec

### LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER À COMPTER DU 14 DÉCEMBRE PROCHAIN

Québec, le 22 novembre 2004. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de monsieur Michel Germain, président, et de monsieur François Lafond, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec*, à compter du **mardi 14 décembre 2004, à 19 heures**. Les séances publiques se tiendront à l'Église multifonctionnelle située au 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Cette partie sera consacrée à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis et de faire leurs suggestions à la commission.

#### DIFFUSION EN DIRECT SUR LE WEB

La commission annonce qu'elle diffusera en mode audio et en direct les séances publiques de cette deuxième partie d'audience dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Cette diffusion audio dans Internet permettra aux personnes qui le désirent de suivre les interventions qui auront lieu lors des séances publiques prévues à Bécancour à compter du 14 décembre prochain.

#### COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles de l'améliorer. Ceux et celles ne désirant pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce document est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer » du présent mandat.

## **COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de la deuxième partie de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447, poste 420 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 420.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant les séances publiques, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 10 décembre 2004**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de madame Anne-Lyne Boutin.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [gently2@bape.gouv.qc.ca](mailto:gently2@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » identifiée au projet dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

## **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » du présent mandat, de même qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot ;
- Bibliothèque Gatién-Lapointe, 1425, Place de l'Hôtel-de-ville, Trois-Rivières ;
- Municipalité de Champlain, 819, rue Notre-Dame.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 8 mars 2005. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages au (418) 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [gently2@bape.gouv.qc.ca](mailto:gently2@bape.gouv.qc.ca).